

Le nombre d'allocataires du Rsa au 30 septembre 2010

Au 30 septembre 2010, le revenu de solidarité active (Rsa) est versé à près de 1,77 million de foyers par les caisses d'Allocations familiales (Caf), en France métropolitaine. Le nombre d'allocataires augmente ainsi d'environ 9 % en un an, mais à un rythme moins soutenu qu'entre juin 2009 et juin 2010. Ce ralentissement concerne aussi bien la composante Rsa socle que le Rsa activité seul.

L'évolution du nombre de bénéficiaires du Rsa socle est liée au contexte économique, comme celle des dispositifs du revenu minimum d'insertion (Rmi) et de l'allocation de parent isolé (Api). La forte dégradation de la conjoncture à partir de l'été 2008 entraîne ainsi une hausse continue du nombre d'allocataires du Rmi ou de l'Api, puis du Rsa socle, de près de 16 % entre décembre 2008 et juin 2010 en données corrigées des variations saisonnières (Cvs). Cependant, l'augmentation du nombre de bénéficiaires ralentit entre juin et septembre 2010 (+ 0,2 %).

Depuis la mise en place du Rsa, les flux d'entrées et de sorties du dispositif sont relativement élevés chaque trimestre. Le nombre d'entrées connaît toutefois un ralentissement, atteignant le niveau des sorties fin septembre 2010 (environ 220 000).



Depuis sa mise en place, le revenu de solidarité active (Rsa) est attribué aux personnes âgées de 25 ans et plus, ou de moins de 25 ans si elles sont en situation d'isolement avec un enfant à charge ou à naître. Celles-ci bénéficient alors d'une majoration de leur prestation pour isolement (Rsa majoré). À partir du 1^{er} septembre 2010, le Rsa est également accessible aux jeunes âgés de 18 à 25 ans sans enfant à charge, avec une condition préalable d'activité professionnelle (encadré 1). Ces nouveaux allocataires bénéficient du Rsa non majoré, et peuvent prétendre aussi bien au Rsa socle qu'au Rsa activité. Cette extension du dispositif venant d'entrer en vigueur, les effectifs concernés fin septembre 2010 ne sont pas distingués au sein du Rsa.

Près de 1,77 million de foyers bénéficient du Rsa fin septembre 2010, soit une augmentation d'environ 9 % par rapport à un an auparavant

Au 30 septembre 2010, le Rsa est versé par les caisses d'Allocations familiales (Caf) à près de 1,77 million d'allocataires, soit une augmentation d'environ 9 % depuis fin septembre 2009 (tableau 1). Au total, la prestation couvre environ 3,72 millions de personnes : 0,33 million de conjoints et 1,62 million d'enfants ou autres personnes à charge. Quelle que soit la

composante, les allocataires du Rsa connaissent une hausse de leurs effectifs entre septembre 2009 et septembre 2010, mais à un rythme moins soutenu qu'entre juin 2009 et juin 2010. Ainsi, le nombre de bénéficiaires du Rsa socle s'élève à près de 1,33 million fin septembre 2010, augmentant d'environ 6 % en un an (contre 11 % entre juin 2009 et juin 2010). Le nombre de bénéficiaires du Rsa activité seul progresse également moins vite (près de 20 % contre 55 % le trimestre précédent¹), passant de 366 000 fin septembre 2009 à 438 000 fin septembre 2010.

Au 30 septembre 2010, environ 1,53 million d'allocataires bénéficient du Rsa sans majoration de leur prestation pour situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître (tableau 2). Le nombre d'allocataires du Rsa non majoré augmente ainsi d'environ 11 % en un an (contre 22 % entre juin 2009 et juin 2010).

Quant aux bénéficiaires du Rsa majoré, leur nombre passe de 246 000 à 235 000 entre septembre 2009 et septembre 2010, soit une diminution d'environ 4 %. Cette évolution s'explique d'une part, par l'application d'une règle de gestion simplifiée ayant pris fin au cours du dernier trimestre 2009. Cette règle temporaire consistait à élargir les droits potentiels à la majoration pour isolement². D'autre part, la baisse du nombre

Tableau 1 - Nombre d'allocataires du Rsa selon la composante, en France métropolitaine

	Septembre 2009 (en milliers)	Septembre 2010 (en milliers)	Évolution entre septembre 2009 et septembre 2010	Évolution entre juin 2009 et juin 2010
■ Rsa socle	1 254	1 327	6 %	11 %
<i>Rsa socle seul (*)</i>	1 105	1 138	3 %	7 %
<i>Rsa socle et activité</i>	149	189	27 %	41 %
■ Rsa activité seul	366	438	20 %	55 %
Total Rsa	1 620	1 765	9 %	19 %

Source : Cnaf - Dser.

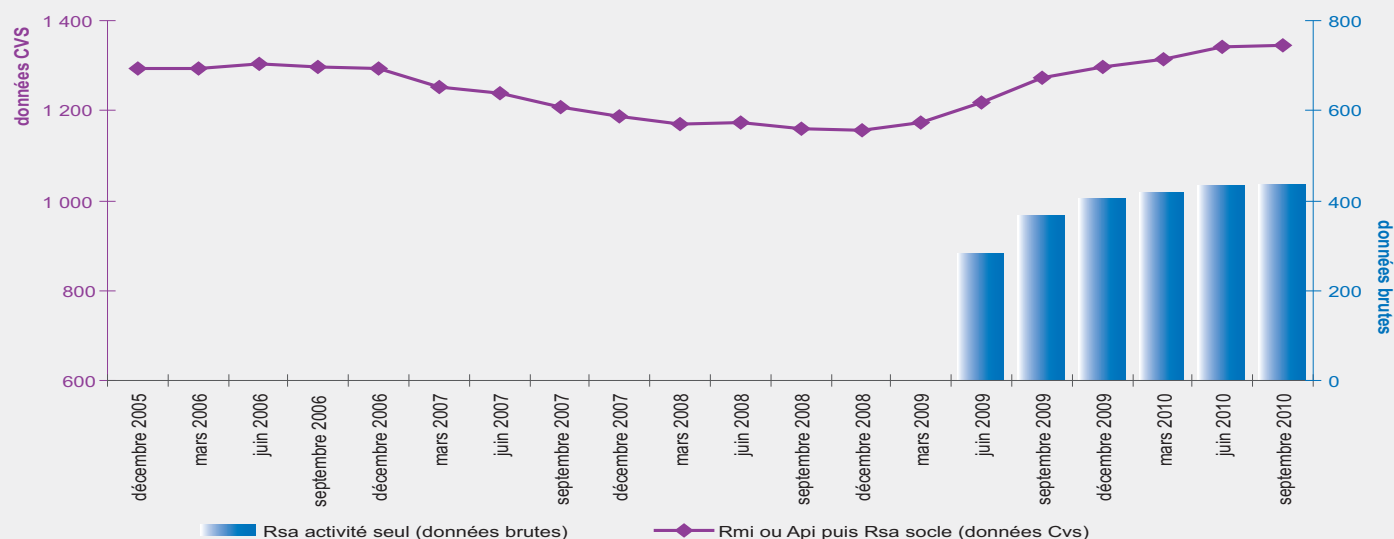
(*) La catégorie Rsa socle seul inclut les bénéficiaires en cumul intégral.

Tableau 2 - Nombre d'allocataires du Rsa bénéficiant ou non d'une majoration pour isolement, en France métropolitaine

	Septembre 2009 (en milliers)	Septembre 2010 (en milliers)	Évolution entre septembre 2009 et septembre 2010	Évolution entre juin 2009 et juin 2010
■ Rsa non majoré	1 374	1 530	11 %	22 %
■ Rsa majoré	246	235	- 4 %	5 %
Total Rsa	1 620	1 765	9 %	19 %

Source : Cnaf - Dser.

Graphique 1 - Nombre d'allocataires du Rmi ou de l'Api puis du Rsa socle, et nombre de bénéficiaires du Rsa activité seul, en France métropolitaine (en milliers)



Source : Cnaf - Dser.

Note de lecture : le nombre d'allocataires du Rmi ou de l'Api puis du Rsa socle passe de près de 1,30 million fin décembre 2005 à environ 1,34 million fin septembre 2010, en données Cvs. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires du Rsa activité seul s'élève à près de 438 000 fin septembre 2010, en données brutes.

d'allocataires du Rsa majoré est liée à l'épuisement des droits à la majoration pour isolement de certains bénéficiaires du Rmi ayant basculé automatiquement dans le Rsa majoré au 1^{er} juin 2009. Douze mois plus tard, la plupart de ces allocataires n'ont plus droit à cette majoration.

Le nombre d'allocataires du Rmi ou de l'Api puis du Rsa socle augmente de façon soutenue depuis décembre 2008, en lien avec le contexte économique

La composante Rsa socle ayant remplacé les anciens dispositifs du revenu minimum d'insertion (Rmi) et de l'allocation de parent isolé (Api), il est possible d'étudier l'évolution du nombre d'allocataires sur une période antérieure à juin 2009.

L'étude des bénéficiaires est réalisée à partir de décembre 2005 (encadré 2), la réforme de l'assurance-chômage décidée fin 2002 n'ayant plus d'effets sur le nombre d'allocataires du Rmi au second semestre 2005. Par ailleurs, l'évolution du nombre de bénéficiaires est affectée par la revalorisation des barèmes au 1^{er} janvier de chaque année, ainsi que l'effet des variations saisonnières. Il convient donc de neutraliser ces effets, afin de distinguer l'impact des changements législatifs de celui relatif au contexte économique sur le nombre de bénéficiaires.

Entre décembre 2005 et décembre 2006, le nombre d'allocataires payés au titre du Rmi ou de l'Api est relativement stable en données corrigées des variations saisonnières (Cvs), atteignant près de 1,30 million (graphique 1).

Les effectifs connaissent ensuite une baisse importante entre fin 2006 et fin 2007 (environ 8 %). Deux réformes expliquent en partie cette évolution : la réforme de l'intéressement pour les bénéficiaires du Rmi et de l'Api à compter du 1^{er} octobre 2006³, et l'obligation pour les allocataires de l'Api de faire valoir leur droit à l'allocation de soutien familial (Asf) à partir du 1^{er} janvier 2007. Ces mesures expliquent pour plus de la moitié la baisse du nombre d'allocataires entre décembre 2006 et décembre 2007.

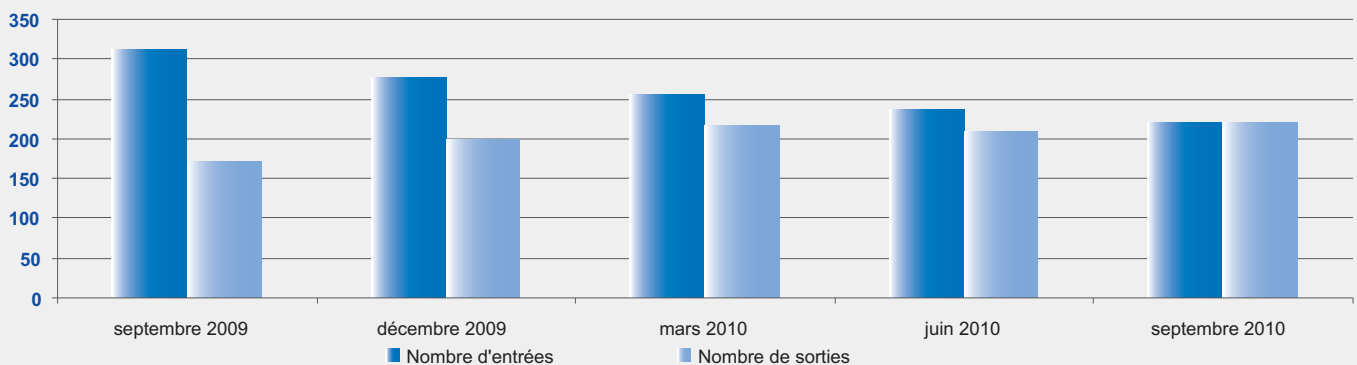
Par ailleurs, cette diminution est également liée à l'embellie du marché du travail constatée à partir de juin 2005. Un lien entre le chômage et le Rmi a en effet été établi sur une longue période, mettant en évidence qu'une baisse importante du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (Defm) se traduit avec un certain retard par une diminution du nombre d'allocataires du Rmi⁴. La baisse du nombre d'allocataires du Rmi ou de l'Api⁵ se poursuit ainsi au cours de l'année 2008, le contexte économique restant favorable. Les effectifs en données Cvs passent d'environ 1,19 million fin décembre 2007 à près de 1,16 million fin décembre 2008, soit une baisse de près de 3 %.

Extension du dispositif Rsa aux jeunes actifs âgés de 18 à 25 ans sans enfant à charge

Au 1^{er} septembre 2010, le dispositif du revenu de solidarité active (Rsa) a été élargi aux jeunes actifs âgés de 18 à 25 ans, sans enfant à charge ni grossesse en cours, résidant en France métropolitaine. Le montant du Rsa jeunes est calculé de la même façon que celui du Rsa non majoré, qu'il s'agisse du Rsa socle seul, du Rsa socle et activité ou du Rsa activité seul.

Cependant une condition préalable d'activité professionnelle est exigée. Les allocataires du Rsa jeunes doivent en effet avoir exercé une activité pendant au moins 3 214 heures (soit deux fois la durée légale annuelle du travail), autrement dit l'équivalent de deux années d'activité à temps plein. Cette condition doit être remplie au cours d'une durée de trois ans précédant la demande de Rsa jeunes (en cas de périodes de chômage indemnisé, cette durée peut être prolongée au maximum de six mois).

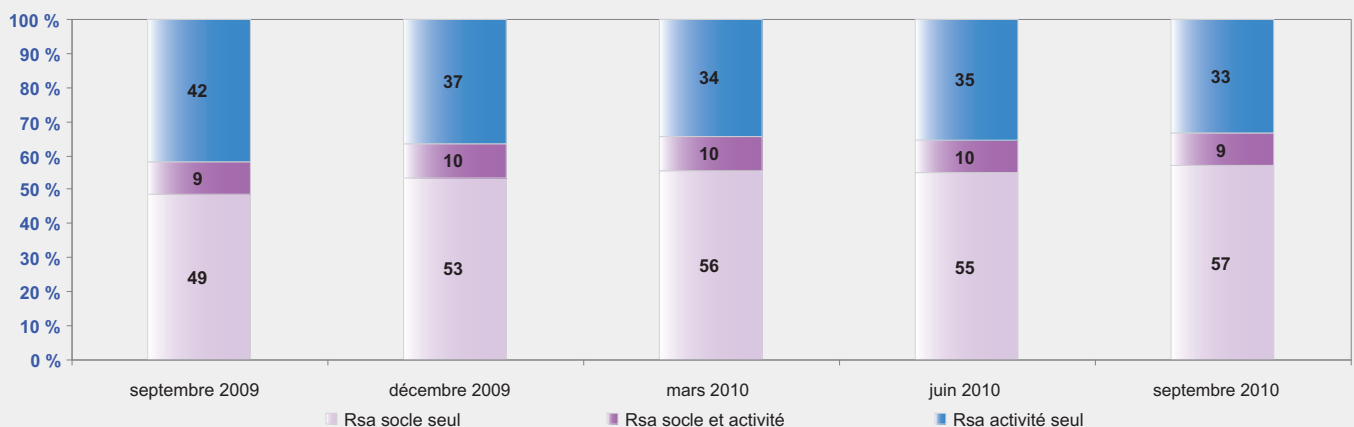
Graphique 2 - Nombre d'entrées et de sorties du dispositif Rsa, en France métropolitaine



Source : Cnaf - Dser.

Note : fin septembre 2009, près de 313 000 allocataires bénéficient du Rsa, alors qu'ils ne bénéficiaient pas de cette prestation fin juin.

Graphique 3 - Répartition du nombre d'entrées dans le dispositif Rsa par composante, en France métropolitaine (en %)



Source : Cnaf - Dser.

Sources utilisées

Les données utilisées pour le suivi conjoncturel du nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (Rsa) sont celles de l'ensemble des régimes, à l'exception de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (Ccmsa), ce qui représente environ 98 % de l'ensemble des allocataires au 31 décembre 2009. Ces données proviennent de l'exploitation des fichiers statistiques exhaustifs des Caf, délivrant une photographie des allocataires à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre, à partir de 2005.

À partir de l'été 2008, le marché du travail se dégrade fortement. Ce retournement de conjoncture conduit à l'augmentation continue du nombre d'allocataires du Rmi ou de l'Api, puis du Rsa socle (près de 16 % entre décembre 2008 et juin 2010, en données Cvs). La situation du marché de l'emploi connaît une amélioration relative en 2010, le nombre de Defm se stabilisant. Même si cela reste insuffisant pour en attendre un renversement de tendance sur le nombre de bénéficiaires du Rsa socle, on observe pour le troisième trimestre un ralentissement de la hausse du nombre d'allocataires (+ 0,2 % entre juin et septembre 2010, en données Cvs).

Contrairement au Rsa socle, la composante Rsa activité seul ne correspond pas à une prestation déjà existante, et le nombre de bénéficiaires concernés est donc en cours de montée en charge. Ainsi, les effectifs sont exprimés en données brutes et non en données Cvs, le recul n'étant pas assez suffisant. À la mise en place du dispositif Rsa, le nombre de bénéficiaires du Rsa activité seul est d'environ 280 000. Les effectifs augmentent ensuite de façon continue, dépassant 400 000 allocataires depuis fin 2009. La progression ralentit cependant légèrement entre juin et septembre 2010.

Les flux d'entrées dans le dispositif Rsa ralentissent, mais restent supérieurs à 200 000 allocataires fin septembre 2010

Parmi les 1,77 million d'allocataires du Rsa au 30 septembre 2010, près de 90 % avaient déjà un droit payable fin juin 2010. Cependant, un nombre important de bénéficiaires sont entrés ou sortis du dispositif entre fin juin et fin septembre 2010 : près de 221 000 entrées et 222 000 sorties (graphique 2).

Les flux d'entrées et de sorties sont d'ailleurs relativement élevés chaque trimestre. Trois mois après la mise en place du Rsa, le nombre d'entrées s'élève à plus de 300 000 bénéficiaires. Les trimestres suivants, ce nombre ralentit légèrement, mais reste toujours supérieur à 200 000. Le nombre de sorties demeure, quant à lui, relativement stable sur la période, avoisinant 200 000 bénéficiaires. L'augmentation du nombre d'allocataires du Rsa ralentit entre septembre 2009 et septembre 2010, le niveau des entrées atteignant progressivement celui des sorties.

Entre fin juin et fin septembre 2010, le nombre d'entrées dans le dispositif Rsa concerne majoritairement la composante Rsa socle seul (57 %) et près d'un tiers le Rsa activité seul (graphique 3). Un an auparavant, environ 42 % des entrants dans le dispositif Rsa bénéficiaient du nouveau volet de la prestation et près de la moitié du Rsa socle seul. Ainsi, les entrées dans la composante Rsa activité seul se tarissent, au profit du Rsa socle seul. Quant aux entrants dans la composante Rsa socle et activité, leur part reste relativement stable depuis septembre 2009 (environ 10 %).

Sophie Cazain ■
Isabelle Siguret ■

Cnaf - Dser

Notes

- (1) L'augmentation du nombre de bénéficiaires du Rsa activité seul est particulièrement élevée entre juin 2009 et juin 2010, car le mois de juin 2009 correspond au premier mois d'attribution du nouveau volet de la prestation.
- (2) Voir *l'e-ssentiel* n° 99.
- (3) Voir *l'e-ssentiel* n° 62.
- (4) Voir *Recherches et Prévisions* n° 91.
- (5) On suppose que le lien entre le chômage et le nombre d'allocataires du Rmi s'applique également au nombre d'allocataires du Rmi ou de l'Api, les bénéficiaires de l'Api ne représentant que 15 % de l'ensemble.

Pour en savoir plus

- ▶ Donné S., Mathieu F. et Périgord A., 2010, *Les bénéficiaires du Rsa fin juin 2010, Études et résultats*, n° 744.
- ▶ Cazain S., Siguret I., 2010, *Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active au 30 juin 2010, l'e-ssentiel*, n° 102.
- ▶ Cazain S., Siguret I., 2010, *Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active au 31 mars 2010, l'e-ssentiel*, n° 99.
- ▶ Cazain S., Donné S., 2008, *Le chômage comme déterminant de l'évolution du nombre d'allocataires du Rmi, Recherches et Prévisions*, n° 91.
- ▶ Cazain S., Donné S., Hennion M. et Nauze-Fichet E., 2007, *Le nombre d'allocataires du Rmi au 31 mars 2007, l'e-ssentiel*, n° 62.

Directeur de la Publication
Hervé Drouet
Directrice de la rédaction
Hélène Paris
Directrice adjointe de la rédaction
Delphine Chauffaut
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarrède
Secrétaire de rédaction
Patricia Lefebvre
Maquettiste
Ysabelle Michelet

Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

Cnaf - 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769